

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance en visioconférence du mardi 10 avril 2020.

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau.

CONSEIL PLENIER

Présents :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : M. Alain Bousquet - Mme Patricia Brillet-Coutelle - M. Alexandre Deroche - Mme Véronique des Garets - M. Pascal Favard - M. Fabrice Leduc - Mme Olivia Sabard - M. Hadi Slim.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : Mme Isabelle La Jeunesse - Mme Isabelle Calme - M. Julien Bourdoiseau - Mme Christine Fauvelle-Aymar - M. Mickael David - Mme Marie-Laure Gély - M. Franck Piller - Mme Charlotte Leforestier - M. Audric Vitiello - Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Elus collège des BIATSS : Mme Aurélie Gérard-Manceau - Mme Carole Le Brun - M. Xavier Houiller.

Elus étudiants : M. Jordan Avrillon - Mme Kanely Radha - M. Paul Cadiou - Mme Aurélie Guerrier-Léandri - M. Hugo Maussion-Venzac - M. Adrien Hautereau - Mme Victoire Le Goac.

Personnalités extérieures : Mme Florence Alary.

Procurations :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Anna Madoeuf a donné procuration à M. Pascal Favard - M. Pierre-Yves Monjal a donné procuration à M. Pascal Favard.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : x

Elus collège des BIATSS : /

Elus étudiants : Mme Sophie Brikaline a donné procuration à Mme Aurélie Guerrier-Léandri - Mme Lucile Mulot a donné procuration Mme Kanely Radha - M. Pierre-Antoine Torquet a donné procuration à Mme Victoire Le Goac.

Personnalités extérieures : M. Duc N'Guyen a donné procuration à M. Pascal Favard - Mme Catherine de Colbert a donné procuration à M. Julien Bourdoiseau - M. Thibault Coulon a donné procuration à M. Julien Bourdoiseau.

Excusé(e)s : x

Participaient à titre consultatif : Mme Annabelle Hulin - Mme Federica Oudin - M. Éric Blin - M. Benjamin Lavergne - M. Olivier Legros - M. Arnaud Rivière - Mme Christine Inchauspé.

Etant donné le contexte sanitaire, **M. le Doyen** accueille les membres du conseil en visioconférence. Il salut l'investissement de tous les personnels qui ont permis la continuité pédagogique, mais aussi des étudiants qui ont su s'adapter aux enseignements en distanciel. Par ailleurs il informe les représentants étudiants de la mise en place par l'Université d'un budget dédié à leur accompagnement pour les aider à surmonter cette crise.

Approbation du PV du 10.03.2020

En raison d'un retard circonstanciel, **M. Le Doyen** informe le conseil qu'il n'a pas été en mesure de transmettre le PV du 10.03.2020 et s'en excuse. Ce compte-rendu sera transmis dès sa rédaction achevée.

1. Informations générales

M. Le Doyen rappelle le cadre législatif et réglementaire qui explique que nous vivons désormais un régime exorbitant :

- une ordonnance adapte le droit applicable aux établissements publics en permettant la substitution temporaire du président aux instances collégiales. Le président a délégué aux directeurs de composantes l'organisation de l'activité administrative et pédagogique.

- une ordonnance relative à l'organisation des examens pendant la crise sanitaire fonde la liberté donnée aux directeurs de composantes (par délégation) pour déterminer les nouvelles modalités de contrôle de connaissances.

- une délibération de la CFVU délègue ses pouvoirs au président afin qu'il adapte les modalités de contrôle des connaissances sur proposition du doyen et après consultation des équipes pédagogiques concernées.

a. La continuité administrative et pédagogique :

- mise en place du travail à distance pour 41 agents sur 50 dans les 1ers jours

- réorganisation des services et constitution d'équipes dédiées sous Microsoft TEAM.

- **M. le Doyen** pose le principe de continuité de service et indique que les organisations devront être faites dans ce sens.

b. L'activité des services par pôle :

Pôle scolarité et emplois du temps : l'organisation des EDT du 1^{er} semestre est achevée et ceux du second semestre sont en cours de création.

Pôle masters : la campagne E-candidat est lancée. **M. le Doyen** attire l'attention sur le point suivant : l'étudiant qui, au sortir du cycle de licence, n'aurait pas été sélectionné en 1^{ère} année de master, aurait vocation à l'être à l'entrée en master 2.

Pôle financier : un important travail a été effectué notamment par la dématérialisation de la chaîne d'engagement de la dépense. La campagne de taxe d'apprentissage a été préparée. Claire Gaumé-Déquément en association avec Mme Patricia Saget, a accepté de se charger de la préparation d'un fichier « Entreprises » permettant de rationaliser la collecte de la taxe. Des documents préparatoires ont été élaborés avec le concours du service de communication de l'Université.

Pôle secrétariat général : la communication institutionnelle a été renforcée. Le site de la faculté est systématiquement mis à jour et sert de support de communication à l'organisation des examens.

Pôle audiovisuel et DSI : la continuité administrative et pédagogique a été rendue possible par la dématérialisation de l'activité. **M. le Doyen** remercie M. Philippe Dumas ainsi que le personnel de la DSI pour la mise à disposition des matériels et l'accompagnement des personnels.

Pôle Service intérieur : M. Rachid Haddi a continué à sécuriser le site et à préparer sa décontamination en relation avec le prestataire en vue de la réouverture.

Enfin, la continuité pédagogique a été assurée de manière exemplaire par l'ensemble des enseignants titulaires et vacataires.

2. **Projet d'organisation des examens de licence - session 1 du second semestre :**

Après concertation des enseignants, **M. le Doyen** et l'équipe décanale ont fixé des règles d'organisation des examens justifiées par la nécessité de sanctionner les connaissances et les compétences acquises. Ce projet repose sur 3 principes directeurs : la bienveillance, l'égalité de traitement et le sérieux des évaluations proposées.

- Pour les matières à TD donnant lieu à un examen terminal ou un partiel, le contrôle continu a été substitué au contrôle terminal. Etant donné les cohortes notamment en droit et gestion, il n'est pas apparu raisonnable d'organiser un contrôle sur table à distance.
- Pour les matières faisant l'objet exclusivement d'un examen terminal, il a été proposé que des écrits à distance soient organisés. Des recommandations ont été faites pour que les sujets soient mis à disposition des étudiants, sur la plate-forme CELENE et puissent être traités pendant un temps choisi par les enseignants en concertation avec les responsables d'années.

- Les révisions sont limitées aux cours dispensés en présentiel. **M. Olivier Legros** propose un compromis où l'accent serait mis sur des évaluations qui porteraient principalement sur ce qui a été fait en présentiel mais qui pourraient aussi intégrer des éléments communiqués en distanciel (contenus pédagogiques construits par les enseignants). **Mme Isabelle La Jeunesse** propose aux étudiants en géographie qui le souhaitent, un oral facultatif portant sur l'intégralité du cours. **M. le Doyen** ne s'oppose pas à cette proposition.
- Le projet Voltaire ainsi que le Module 3 en 1^{ère} année ont été neutralisés, ce qui a permis d'alléger le programme de révisions sans préjudicier à la qualité de la formation.

M. Adrien Hautereau fait part des inquiétudes de certains étudiants qui trouvent injuste le système de substitution de l'examen terminal par le contrôle continu dans les matières à TD.

Mme Victoire Le Goac explique que la plupart des étudiants ont 2 notes de TD, certains n'en ont qu'une seule. Les TD étant des entraînements, ils donnent lieu à des échecs. Elle estime qu'il est impératif que les étudiants aient une troisième note de TD.

Mme Olivia Sabard lui répond que les étudiants sont notés selon des modalités équivalentes et que pour garantir l'égalité de traitement des étudiants, il est important que ce soit l'enseignant qui coordonne la manière dont les notes de TD sont attribuées.

M. Fabrice Leduc précise que le socle de l'évaluation des matières de TD au titre du contrôle continu demeure la note de participation orale qui sanctionne la continuité du travail de l'étudiant. Cette note est attribuée par les chargés de TD avec une harmonisation en fin de semestre pour vérifier que les notes ne souffrent aucune disparité. La note de continuité de participation orale est donc essentielle.

Les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité l'organisation des examens de licence session 1 semestre 2.

3. Projet d'organisation des examens en Masters :

L'architecture du projet d'organisation des examens de masters est inspirée du projet qui a été présenté pour les examens en licence. La gestion n'est pas concernée car la majorité des examens a été organisée par anticipation.

Voir le document communiqué.

M. Olivier Legros pose la question des soutenances en master 1. Le projet ne prévoit pas l'organisation de soutenances. **M. Olivier Legros** souligne l'importance des soutenances en master 1 pour les étudiants mais aussi pour les enseignants. Il propose de garder une soutenance en présentiel si le contexte sanitaire le permet. Dans le cas contraire, il faudrait prévoir une soutenance à distance. Ceci pose une question de l'égalité de traitement des étudiants qui ne pourraient pas soutenir à distance. Aussi, **M. Olivier Legros** propose une soutenance à distance facultative. **M. le Doyen** lui répond qu'il est préférable de ne pas organiser de soutenances pour ne pas aggraver la rupture d'égalité ou de discrimination numérique.

M. Hadi Slim demande si le programme de révision est limité aux cours dispensés en présentiel ou étendu à l'intégralité du cours. Il a été retenu que le programme de révision serait limité aux cours en présentiel. **M. le Doyen** indique que 2/3 des enseignements ont été donnés avant la fermeture de la Faculté, le 1/3 restant correspondant à la période de continuité pédagogique qu'il a fallu organiser dans l'urgence, ne garantissant pas une parfaite égalité de traitement.

Les stages :

M. Jordan Avrillon s'interroge sur la possibilité de poursuivre des stages jusqu'à la fin d'année 2020 comme le font d'autres Universités.

M. le Doyen répond que l'année universitaire se terminant le 31 août, c'est donc par dérogation que le stage peut se poursuivre durant quelques semaines seulement. Il sera nécessaire pour l'étudiant de reprendre une nouvelle inscription avec possibilité d'une réduction des droits d'inscription. **M. le Doyen** reste réservé sur cette hypothèse de pouvoir décaler les stages jusqu'à fin décembre.

Les membres présents ou représentés approuvent à l'unanimité le projet d'organisation des examens de masters.

4. **Questions diverses** : aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Tours, le

Le Doyen

Julien Bourdoiseau.